

850^{ème} anniversaire de la canonisation de saint Bernard



18 janvier 2024

C'était il y aura juste 850 ans, mais aussi 20 ans à peine après sa mort : le 18 janvier de l'année de grâces 1174, le pape Alexandre III, depuis Anagni, s'adressait respectivement à l'Église de France, à Louis VII, Roi de France, à tous les abbés de l'Ordre de Cîteaux et, plus particulièrement, aux moines de l'abbaye de Clairvaux, pour annoncer solennellement à tous et à chacun qu'il avait décidé de répondre favorablement à la requête qui lui avait jadis été présentée d'inscrire Bernard, « de son vivant abbé de Clairvaux », au catalogue des saints. Car, disait-il aux autorités ecclésiastiques de France, « il est digne de

vivre dans notre mémoire d'abord, et dans celle de tous les enfants de l'Église, et de recevoir à jamais l'expression de nos pieux respects ». C'est pourquoi, ajoutait-il encore, « nous avons ordonné qu'on fit désormais publiquement la fête de sa commémoration ».

Quant aux moines de Clairvaux, il les exhortait de la sorte : « Puisque, à vous, il importe au plus haut point d'imiter sa vie et de faire respecter sa gloire, ayez donc à cœur en toutes choses de vous appliquer à suivre les pas de ce saint père et de célébrer la fête de sa sainteté, de telle sorte que, après avoir mérité de partager son genre de vie, vous soyez jugés dignes un jour d'avoir part à sa félicité ».



Certes, Clairvaux n'existe plus ! Mais la communauté où il reçut sa formation initiale, elle, vit toujours, ainsi que la famille cistercienne dans la diversité de ses expressions. Alors que, quelques jours plus tard, nous célébrerons la mémoire de nos saints Fondateurs, qu'il nous soit donc bon, en ce 18 janvier 2024, de rappeler également à la mémoire « le souvenir de la vie de ce bienheureux confesseur et de l'éclat dont ont brillé sa foi, sa religion et sa doctrine, ainsi que des rayons lumineux dont il a rempli l'Église de Dieu » (Lettre aux moines de Clairvaux) !